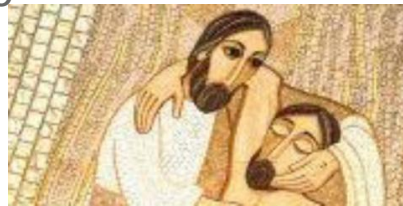




Servons la Fraternité - Un site à construire ensemble

URL source: <https://www.servonslafaternite.net/infos/le-bon-samaritain-luc-10-30-36-ou-il-nest-pas-interdit-la-charite-detre-intelligente>

Le bon Samaritain (Luc 10, 30-36) ou "Il n'est pas interdit à la charité d'être intelligente"



Jésus reprit la parole : « Un homme descendait de Jérusalem à Jéricho, et il tomba sur des bandits ; ceux-ci, après l'avoir dépouillé et roué de coups, s'en allèrent, le laissant à moitié mort. Par hasard, un prêtre descendait par ce chemin ; il le vit et passa de l'autre côté. De même un lévite arriva à cet endroit ; il le vit et passa de l'autre côté. Mais un Samaritain, qui était en route, arriva près de lui ; il le vit et fut saisi de compassion. Il s'approcha, et pansa ses blessures en y versant de l'huile et du vin ; puis il le chargea sur sa propre monture, le conduisit dans une auberge et prit soin de lui. Le lendemain, il sortit deux pièces d'argent, et les donna à l'aubergiste, en lui disant : « Prends soin de lui ; tout ce que tu auras dépensé en plus, je te le rendrai quand je repasserai. » Lequel des trois, à ton avis, a été le prochain de l'homme tombé aux mains des bandits ? » Le docteur de la Loi répondit : « Celui qui a fait preuve de pitié envers lui. » Jésus lui dit : « Va, et toi aussi, fais de même. »

Méditation de Mgr Jean Rodhain, 1900-1977, fondateur du Secours catholique :

L'Évangile est impitoyable pour ce prêtre ou ce lévite qu'il nous présente inattentifs au blessé gisant au bord de la route de Jérusalem à Jéricho.

Par contraste, il nous donne en exemple ce bon Samaritain avec sa charité en deux temps. Je dis bien en deux temps. Premier temps, il agit personnellement : il s'approche, il soigne, il transporte, c'est l'assistance directe [2].

Deuxième temps : ce Samaritain a recours aux structures de l'époque : l'hôtellerie. Il confie son blessé à cette institution. Il collabore à cette institution en versant deux deniers à l'hôtelier. Il fait ses recommandations à l'hôtelier et promet de revenir et de rembourser les frais supplémentaires [3]. On croirait entendre une assistante sociale remplissant un dossier et calculant le ticket modérateur de la Sécurité Sociale. Ce bon Samaritain n'était pas au stade de l'aumône aveugle. Il avait assez de perspicacité pour s'adresser aux organismes compétents de l'époque. Il ne distribuait pas seulement un pansement momentané ; il savait prévoir une action dans le temps. Il savait s'en remettre aux spécialistes capables d'héberger et de soigner. Il savait cotiser pour ce travail. Il avait une charité intelligente. Il n'est pas

défendu à la Charité d'être intelligente.

« Va et toi aussi fais de même » [4] ordonne le Christ après avoir exposé l'histoire du bon Samaritain.

Il n'y a pas à déchirer cette page d'Évangile en deux pour ne retenir que le pansement du blessé : la Charité de ce Samaritain se développe plus loin : elle organise l'avenir en s'adaptant aux structures.

Qu'il s'agisse des enfants sans lait ou des villages sans pain, il n'y a pas à opposer Charité et développement.

La vraie Charité est toujours en avant. La Charité d'aujourd'hui prépare la Justice sociale de demain. La Charité de demain suscite le développement adapté à la mesure de l'homme. Tout se tient.

La Charité est un feu dévorant allumé au cœur du Christ.

La Foi disparaîtra à l'heure du face à face éternel pour faire place à l'évidence.

L'Espérance vers l'au-delà disparaîtra aussi pour faire place à la certitude de cette vie éternelle enfin obtenue.

Seule la Charité demeurera [5]. C'est saint Paul, le maître de toute théologie et l'organisateur de la première collecte pour la faim [6] qui l'a proclamé.

Jean RODHAIN. [Texte complet ici.](#)

[2] Luc X 29-34.

[3] Luc X 35.

[4] Luc X 37

[5] 1 Cor XIII 13

[6] 1 Cor XVI 1-4 - II Cor VIII 1-24, IX 1-15. Rom XV 20-28. Gal II 10. Actes XXIV 17 - XI 29-31